

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 20 janvier
Séance bilan arbitres stagiaires

Lundi 22 janvier
Comité de Direction

Mardi 23 janvier
Formation arbitre de club

Mercredi 24 janvier
Détection U13F

Lundi 22 au jeudi 25 janvier
Formation éducateurs

Jeudi 25 janvier
Commission Jeunes
Commission Discipline

Samedi 27 janvier
Formation éducateurs – Futsal

SOMMAIRE

Partenaire p. 2
Avis aux clubs p. 3
Avis aux arbitres p. 9
Avis aux éducateurs p. 11
PV Commission Sportive p. 14
PV Commission Litiges et Contentieux p. 21
PV Commission Féminine 79/86 p. 28
PV Commission Jeunes p. 34
PV Commission Arbitrage p. 40
Opérations diverses p. 44
Mini-jeu p. 51

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



eCOUPE DE FRANCE



**ÉCRIS TA
LÉGENDE**

DES PREMIERS TOURS À LA FINALE,
REPRÉSENTE LES COULEURS DE TON CLUB
JUSQU'AU **CNF CLAIREFONTAINE**
ET AFFRONTE DES **JOUEURS PROS.**

INSCRIS-TOI SUR eCOUPEDEFRANCE.FFF.FR

APPELS À CANDIDATURE

Plusieurs appels à candidature
sont lancés !
Dossier à transmettre avant **le 20
janvier**
Plus d'informations pages 3 et 4

FORMATION INITIALE
D'ARBITRE

Prochaine FIA du :
2 au 4 février 2024
Lien d'inscription page 9

FORMATION ARBITRE DE
CLUB

Plus d'informations
page 7

FORMATION FUTSAL

Formation Futsal
Samedi 27 janvier 2024
Inscription sur maLFNA.fr



PARTENAIRE



Nos activités dans la Vienne :

- ◆ Réseaux d'énergie : Electricité, Gaz, Eau, Téléphone
- ◆ Eclairage public : maintenance, entretien et travaux neufs
- ◆ Eclairage de stade
- ◆ Eclairage de parkings
- ◆ Mise en valeur du patrimoine
- ◆ Signalisation tricolore

Siège social :
13 ZA de l'Anjouinière
86370 VIVONNE

www.ancelinreseaux.fr

Tél 05.49.62.92.90
Fax 05.49.62.92.91
ancelin.poitiers@ancelin-sa.fr



Nous intervenons auprès des collectivités, syndicats ou encore aménageurs via les deux entreprises qui nous constituent : Ancelin, dédiée aux infrastructures de **réseaux d'énergie** et Citeos Poitiers, pour la **partie lumières et équipements urbains dynamiques**.

Être un moteur d'innovation

Proche de nos clients, à leur écoute, nous aimons sortir des sentiers battus afin de proposer des solutions innovantes en phase avec leurs besoins et leurs attentes, comme l'aspiration ou les forages dirigés.

Sur les chantiers, nos collaborateurs sont équipés de solution de mobilité. Au-delà du gain de temps pris sur le remplissage de documents administratifs hebdomadaire, ces tablettes permettent des échanges plus rapides et simples avec nos clients et les services supports.



AVIS AUX CLUBS

APPELS À CANDIDATURE – SAISON 2023/2024

Le District de la Vienne de Football lance plusieurs appels à candidature pour l'organisation des manifestations de fin de saison.

Les clubs intéressés doivent transmettre leur dossier par la messagerie officielle pour le **20 janvier 2024**.

FINALE DÉPARTEMENTALE DU FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Date : samedi 6 avril 2024

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 2 terrains à 11 de bonne qualité, équipés chacun de buts à 8 (soit 4 terrains à 8)
- d'un autre ½ terrain ou plaine de jeux pour l'échauffement et/ou ateliers
- de 4 vestiaires minimum, 6 ou plus de préférence (16 équipes garçons et 8 équipes filles)
- de vestiaires arbitres
- d'une salle pour l'organisation du quizz PEF (capacité d'accueil : deux équipes en même temps)
- d'une salle pour l'organisation

JOURNEE DES FEMININES

Date : samedi 27 avril 2024

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 2 terrains à 11 à minima / 3 terrains à 11 idéalement, de bonne qualité, tous équipés de buts à 8
- d'une salle pour l'organisation

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Date : samedi 18 mai 2024

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 3 terrains à 11 de bonne qualité + idéalement une plaine de jeu
- d'une salle pour l'organisation

FINALES DES CHALLENGES JEUNES (DANSAC, U15 et U17/U18)

Date : samedi 25 mai 2024 (sous réserve du bon déroulement des compétitions)

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 2 terrains à 11, de bonne qualité, équipés chacun de buts à 8 (soit 4 terrains à 8)
- de 4 vestiaires minimum, ou plus de préférence (8 équipes le matin + arbitres)
- d'une salle pour l'organisation



FINALES DES COUPES SENIORS

Date : samedi 1er juin 2024 (sous réserve du bon déroulement des compétitions)

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 2 terrains à 11 au minimum, de bonne qualité, dans une enceinte fermée
- d'un autre terrain pour l'échauffement ou à minima plaine de jeu
- d'un éclairage homologué
- de 4 vestiaires joueurs minimum
- de 2 vestiaires arbitres si possible
- d'une tribune
- d'une salle pour l'organisation
- d'une salle pour la collation des équipes
- d'un parking

TROPHEES DES CHAMPIONS SENIORS

Date : samedi 15 juin 2024 (sous réserve du bon déroulement des compétitions)

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 2 terrains à 11 au minimum, de bonne qualité, dans une enceinte fermée
- d'un autre terrain pour l'échauffement ou à minima plaine de jeu
- d'un éclairage homologué
- de 4 vestiaires joueurs minimum
- de 2 vestiaires arbitres si possible
- d'une tribune
- d'une salle pour l'organisation
- d'une salle pour la collation des équipes
- d'un parking

REMISES DES RECOMPENSES

Date : vendredi 28 juin 2024

Le club candidat doit disposer :

- d'une salle pouvant accueillir 150 à 200 personnes, équipée d'une scène, vidéo projection et sonorisation
- d'un espace pour le buffet
- d'un parking



PRATIQUE FUTSAL JEUNES

Dans le cadre du développement de la pratique Futsal, le District de la Vienne proposera pour la deuxième saison consécutive cette pratique à différentes catégories de jeunes. Ci-dessous, les principales informations par catégorie.

Challenge Fétis-Lahitte U11 et U11-U13F (compétitions officielles – inscription obligatoire)

Le Challenge Fétis-Lahitte est reconduit cette saison par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. La phase départementale se déroulera du **samedi 13 janvier** (1^{er} tour) au **samedi 10 février** (finale) – voir tableau en bas de page.

- Challenge Fétis-Lahitte U11

La participation d'une équipe par club est obligatoire pour cette compétition (54 équipes).

- Challenge Fétis-Lahitte U11-U13F

Toutes les équipes engagées en championnat U11-U13F participeront à cette compétition (15 équipes)

Le dossier club ainsi que l'organisation vous seront envoyés rapidement.

Catégorie U15F

Sur inscription, pratique proposée aux équipes engagées en championnat U15 à 11 et/ou U14/U17 à 8 (seules les joueuses U14 et U15 pourront participer).

Possibilité d'inscrire plusieurs équipes par club (dans la limite du nombre d'équipes engagées en championnat)

Dates : **les 13 et 20 janvier 2024**

Catégorie U13

Samedi 13 janvier : participation obligatoire d'une équipe par club + possibilité d'inscrire des équipes réserves supplémentaires (priorité donnée aux équipes de D1 et D2 car ces équipes reprennent le championnat le 20 janvier)

Samedi 20 janvier : participation, sur inscription, des équipes de D3

Catégorie U11 (en dehors du Fétis-Lahitte)

Participation, sur inscription, pour les équipes réserves ainsi que les équipes éliminées du Fétis-Lahitte.

Dates : **les 20 et 27 janvier et les 3 et 10 février**

Catégories U7-U9

Organisation en fonction des secteurs

	13 janvier	20 janvier	27 janvier	3 février	10 février
U11 Fétis-Lahitte	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	Rattrapage	Finale
U11-U13F Fétis-Lahitte	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour			Finale
U15F – U14/U17F	X	X			
U13	X	X			
U11 (hors Fétis Lahitte)		X	X	X	X
U7-U9	En fonction des secteurs				

Si vous disposez de créneaux de gymnase, n'hésitez pas à nous en faire part par mail.



eCOUPE DE FRANCE

Anciennement connu sous les noms de DRAFT eFoot FFF puis E-Cup FFF, le tournoi eFoot mené par la Fédération Française de Football fait son retour cette année sous l'appellation « eCoupe de France 2024 ». A vos manettes, affiner vos stratégies et vos gestes techniques !

EN QUOI CELA CONSISTE ?

À la suite du succès de l'eCup 2023, [primée par la FIFA](#), la FFF a souhaité donner une nouvelle dimension à son challenge eFoot ouvert aux licenciées et licenciés. Disputée sur le jeu EA Sports FC 24 et sur Playstation 5, la nouvelle eCoupe de France sera donc la première compétition eFoot en France à mêler joueurs amateurs et professionnels.

La structure en trois phases de l'eCup est conservée, permettant ainsi à tous les licenciés FFF de 16 ans et plus de s'inscrire dans la phase départementale (online ou offline) organisée par l'un des Districts participants. Les vainqueurs de ces premières phases se qualifieront pour un tournoi régional, qui se tiendra en LAN et sera qualificatif pour la finale nationale des 24 et 25 mai 2024. L'ensemble de ces phases se joueront sur le mode 95 (tous les joueurs disposent du même niveau).

Grande nouveauté de cette finale, les qualifiés seront rejoints par 16 joueurs professionnels évoluant en eLigue 1 Uber Eats. Dans le prestigieux écrin du Centre National du Football, amateurs comme professionnels se disputeront la première édition de l'eCoupe de France, appelée à devenir une compétition de référence de l'eFoot français.

Organisé en plusieurs phases, elle offre aux lauréats régionaux la possibilité de participer à la finale qui aura lieu au CNF Clairefontaine.

Phases départementales organisées par les Districts (février – mars)

La phase départementale organisée par le District de la Vienne aura lieu **en ligne (online)** du **lundi 05 février au vendredi 08 mars 2024** (dates prévisionnelles en fonction du nombre de participants et du nombre de tours). Le nombre de qualifié(s) par District pour la phase régionale reste à déterminer par la LFNA et sera établi en fonction du nombre de participants dans chaque phase départementale.

Phases régionales organisées par les Ligues (avril)

La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine (LFNA) organisera sa phase régionale **courant avril en physique (offline)** dans un **lieu restant à déterminer** (probablement sur Bordeaux).

Finale nationale organisée par la FFF (24 & 25 mai 2024)

La Fédération Française de Football organisera la finale nationale les 24 & 25 mai 2024 à **Clairefontaine**.

QUI PEUT PARTICIPER ?

L'eCoupe de France est ouverte à **tous les licencié(e)s FFF de + de 16 ans – nés avant le 01/01/2008** sous réserve de leur acceptation par leur Ligue ou district d'appartenance.

Une autorisation parentale est requise pour les mineurs (à adresser par mail à district@foot86.fff.fr)
> [Autorisation-parentale-eCoupe de France fff -mineurs](#)

COMMENT S'INSCRIRE ?

Les inscriptions se feront sur la plateforme **Toornament**. Elles sont actuellement ouvertes et se clôtureront le **dimanche 04 février à 23h30**.

Lien d'inscription > [CLIQUEZ ICI](#)



FORMATION ARBITRE DE CLUB

Une nouvelle session de formation d'arbitre de club (anciennement « arbitre auxiliaire/capacitaire ») a été programmée le :

MARDI 23 JANVIER 2024 à 18H30 – fin prévue vers 21h, examen compris.

La formation aura lieu au siège du District de la Vienne de Football - 1 rue François Prat.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire par retour de mail (mail reçu le jeudi 11/01) au District en précisant le nom et prénom du candidat **avant le lundi 22 janvier prochain**.

La réussite à l'examen est valable deux ans.

Titulaire d'une licence dirigeant, l'arbitre de club est prioritaire sur un bénévole pour arbitrer un match en l'absence d'arbitre officiel.

En cas de réussite, un cachet « arbitre de club » sera apposé par la LFNA sur la licence dirigeant de l'intéressé, pour faire valoir ce que de droit.

Il permet également à un club de D4 en 3ème année d'infraction ou plus vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage de bénéficier de deux mutés (au lieu de zéro).

DIFFUSION DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CLUBS

En cette période hivernale, et du fait des nombreux arrêtés sur les terrains, il est nécessaire que chaque club soit joignable par téléphone par les autres clubs.

C'est pourquoi nous vous demandons de mettre, au moins, **un numéro de téléphone d'un dirigeant du club en diffusable sur Footclubs**.

Cela vous permettra de mieux vous organiser avec vos adversaires pour l'inversion des rencontres ou bien le report.

CDOS – SOIRÉE THÉMATIQUE

Comment mieux appréhender son environnement lors d'une compétition sportive ?

**Mardi 23 janvier 2024
À la Maison des sports de la Vienne
De 18h30 à 20h30**

Soirée à destination des éducateurs sportifs

Le CDOS vous propose, le temps d'une soirée, d'échanger avec Hélène Paumier, consultante en intelligence collective, afin d'apprendre à mieux gérer son environnement lors d'une compétition sportive.

Elle partagera ses astuces, méthodes et vous donnera des outils concrets pour apprivoiser un nouveau contexte lors de vos déplacements.

Programme de la soirée :

- Visualiser l'espace, ses lignes principales, les distances et les volumes, les matières, les odeurs, les informations sonores qui le constituent.
- Appréhender son environnement global pour mieux l'apprivoiser et y évoluer grâce à des écritures collectives autour des cinq sens.

Inscription via le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfBSK07yq5TVi0xiGMVTsfy31pgTGAdQCb_0AtGaMWjOcTTeg/viewform

**TROPHÉE JEUNE BÉNÉVOLE 2023**

ATTENTION fin des inscriptions le 21 janvier 2024 !

Proposez votre candidat !

Le Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif et le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Vienne, récompensent les jeunes bénévoles (moins de 30 ans) s'impliquant dans leur discipline en participant à la gestion de leur comité départemental et/ou de leur club sportif.

Pour en savoir plus et découvrir les critères de classement des candidats, télécharger la **plaquette de présentation** [en cliquez-ici](#).

Un jury choisira, parmi les 5 candidats retenus, le plus valeureux, méritant le Trophée du Jeune Bénévole de l'année.

VALORISEZ VOS JEUNES BÉNÉVOLES, INSCRIVEZ-LES !!!

**Le formulaire est un PDF à télécharger,
une fois complété, merci de le renvoyer à vienne@franceolympique.com**

Téléchargez le formulaire en [cliquant ici](#).



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, **à compter du dimanche midi**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres **d'adresser des mails au District** (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

FORMATIONS INITIALE D'ARBITRE



La Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine, en collaboration avec la CDA et CDPA du District et ses chargés de mission en arbitrage, propose des formations initiales pour les nouveaux arbitres, mineurs comme majeurs, masculins comme féminins.

Dates de la prochaine FIA :

- Du 02/02/2023 au 04/02/2023

Lien d'inscription : <https://www.malfna.fr/formations-darbitres/>



SEANCE BILAN ARBITRES STAGIAIRES

La séance bilan des arbitres stagiaires aura lieu le **samedi 20 janvier 2024 de 8h30 à 12h30 au siège du District de la Vienne – 1 rue François Prat 86000 POITIERS.**

Les personnes conviées ont reçu un mail, un questionnaire en ligne se trouve dans le mail afin de confirmer ou non votre présence.

L'écusson d'arbitre officiel de District sera remis à cette occasion. Nous vous remercions de penser à ramener votre écusson d'arbitre stagiaire ainsi que votre livret du stagiaire.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE SUR LES TERRAINS

Afin de poursuivre la lutte contre la violence sur les terrains, et comme promis lors de l'Assemblée de la LFNA à Royan le 1er juillet dernier, la LFNA demande formellement aux arbitres, et aux délégués, de prendre les mesures suivantes :

- **Pour rappel : arrêt des matchs en cas d'injures à caractère racistes (y compris anti-blancs), homophobes ou sexistes.**
- **De plus : arrêt des matchs en cas de bagarre générale incluant plus de 2 joueurs.**

Par ailleurs Gilles BOUARD, Directeur Technique Régional, a également demandé aux arbitres et aux délégués de **procéder à une vérification stricte de l'identité des éducateurs de chaque club afin de faire respecter les statuts.**

Pendant l'appel d'avant-match, l'identité sera vérifiée via la licence et/ou pièce d'identité, puis les arbitres et délégués s'assureront que l'éducateur est bien présent sur le banc. **Tout manquement fera l'objet d'un rapport et sera sanctionné sans aucun rappel à l'ordre.**



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATIONS DE DIRIGEANTS

FORMATIONS DE DIRIGEANTS

PRESENTIEL

MOBILISER ET
ANIMER UNE ÉQUIPE
AU SERVICE D'UN
PROJET



SAMEDI 10 FÉVRIER 2024
AU DISTRICT 8H30-12H30

CONSTRUIRE ET
PROMOUVOIR UN PROJET



SAMEDI 23 MARS 2024
AU DISTRICT 8H30-12H30

OPTIMISER LES
RESSOURCES
FINANCIÈRES DE MON
CLUB



LUNDI 15 AVRIL 2024
AU DISTRICT 18H30-22H30

VISIOCONFERENCE

ACCOMPAGNER UNE
ÉQUIPE
U6_A_U11



LUNDI 19 FÉVRIER 2024
18H-20H

PRÉPARER ET
ANIMER UNE
REUNION



JEUDI 29 FÉVRIER 2024
12H-14H

"LES FORMATIONS DE DIRIGEANTS SONT INDISPENSABLES POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DU FOOTBALL AMATEUR. ELLES PERMETTENT AUX BÉNÉVOLES DE SE FORMER AUX DIFFÉRENTS ASPECTS DE LA GESTION D'UN CLUB, ET DE CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL LOCAL"



BRIGITTE HENRIQUES, ANCIENNE INTERNATIONALE FRANÇAISE



Lien d'inscription : <https://www.malfna.fr/formations-de-dirigeants/>



FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Saison 2023 - 2024

DIPLOMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Jeunes	Poitiers	Positionnement 11/01/2024	J1/J2 : 08h30-17h30 J3 : 08h30-12h30
		Semaine 1 du 12 au 14/02/2024	
		Semaine 2 du 25 au 27/03/2024	
		Certification 31/05/2024	
Coach Séniors	Poitiers	Positionnement 12/01/2024	08h30-17h30
		Semaine 1 du 08 au 09/02/2024	
		Semaine 2 du 28 au 29/03/2024	
		Certification 30/05/2024	

Les inscriptions sont closes, il faut avoir participé au Positionnement afin de pouvoir effectuer les suivantes.

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	25/10/2023 et 21/02/2024	à définir
CFI U10-U13	Poitiers	24/10/2023 et 20/02/2024	à définir
CFI U14-U19	Poitiers	26/10/2023 et 22/02/2024	à définir
CFI Séniors	Poitiers	27/10/2023 et 19/02/2024	à définir

Les inscriptions sont closes, il faut avoir participé à la première pour pouvoir effectuer la seconde.



CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS DE SPÉCIALITÉ

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Gardien de But perfectionnement	Poitiers	07/06/2024 et 08/06/2024	08h30-17h30

ATTESTATIONS FÉDÉRALES

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Futsal	Poitiers	27/01/2024	08h30-17h30
Pratique Féminine	Poitiers	13/04/2024	08h30-17h30



Les inscriptions se font dorénavant 100% en ligne.



Anthony ALLOUIS
aallouis@fna.fff.fr
06 44 28 33 94



Tony RICHARD
trichardefoot86.fff.fr



IR2F Nouvelle-Aquitaine
ir2f@fna.fff.fr

Pour consulter et s'inscrire aux formations (arbitres, éducateurs, dirigeants) cette saison, rendez-vous toujours sur maLFNA.fr !



COMMISSION SPORTIVE

Commission du mercredi 10 janvier 2024
Et consultation électronique du 17 janvier 2024
Procès-verbal n° 13

Président M. Éric MAIOROFF

Présent M. Jean-Louis OLIVIER

Consultation électronique : MM. Didier DANIEL et Grégory BOUCHET

Approbation du PV n° 12 sans modification

DATES DE REPORTS DES JOURNÉES DE COMPÉTITIONS NON-JOUÉES

SAISON 2023 / 2024

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNÉES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Départemental 1 et Départemental 2 Seniors	<u>J 6</u> : du 28 et 29 octobre 2023 <u>J 7</u> : du 11 et 12 novembre 2023 <u>J 8</u> : du 18 et 19 novembre 2023 <u>J 7 remise au 16 et 17 décembre 2023</u> <u>J11</u> du 13 et 14 janvier 2024	25 et 26 novembre 2023 16 et 17 décembre 2023 6 et 7 janvier 2024 13 et 14 janvier 2024 27 et 28 janvier 2024
Départemental 1 Féminines	<u>J 6</u> : du 12 novembre 2023 <u>J6 remise au 16 et 17 décembre 2023</u>	17 décembre 2023 25 février 2023



SAISON 2023 - 2024 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à jouer le
D1	/	6	25/11/23	26529431	St Benoit (1)	Montmorillon (2)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	24/02/24
D1	/	6	25/11/23	26529433	Valdivienne (1)	Montamisé (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	24/02/24
D1	/	6	25/11/23	26529435	Chasseneuil St Georges (1)	Usson Isle (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	24/02/24
D1	/	10	10/12/23	26529455	Valdivienne (1)	Beaumont St Cyr (2)	Arrêté municipal	à définir
D1	/	10	10/12/23	26529456	Antran (1)	St Benoit (1)	Arrêté municipal	à définir
D1	/	11	14/01/24 28/01/24	26529461	Montamisé (1)	Viçq sur Gartempe (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	à définir
D1	/	11	13/01/24 27/01/24	26529464	St Benoit (1)	Chasseneuil St Georges (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	à définir
D1	/	11	13/01/24 27/01/25	26529466	Valdivienne (1)	Stade Poitevin (3)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	à définir
D2	A	6	26/11/23	26666803	Mignaloux Beauvoir (2)	Ingrandes (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	25/02/24
D2	A	6	26/11/23	26666806	Mirebeau (1)	Nord Vienne (1)	Arrêté municipal	28/01/24
D2	A	8	19/11/23 07/01/24	26666816	La Pallu (1)	Ingrandes (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	A	10	10/12/23	26666827	La Pallu (1)	Vouneuil Béruges (1)	Arrêté municipal	25/02/24
D2	A	10	10/12/23	26666828	Mirebeau (1)	Mignaloux Beauvoir (2)	Arrêté municipal	à définir
D2	A	11	14/01/24 28/01/24	26666833	Nord Vienne (1)	Avalles en Châtelleraut (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	25/02/24
D2	A	11	14/01/24 28/01/24	26666835	Vouneuil Béruges (1)	Mirebeau (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	à définir
D2	B	6	26/11/23	26664868	Valence en Poitou OC (1)	ACG Foot Sud 86 (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	25/02/24
D2	B	6	26/11/23	26664869	Brion St Secondin (1)	Poitiers CEP (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	26/02/24
D2	B	6	25/11/23	26664872	Rouillé (1)	Fleuré (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	24/02/24
D2	B	8	19/11/23 07/01/24	26664880	Brion St Secondin (1)	Valence en Poitou OC	Arrêté municipal	à définir
D2	B	10	10/12/23	26664894	Rouillé (1)	ACG Foot Sud 86 (1)	Terrain impraticable	à définir
D2	B	10	10/12/23	26664896	Fleuré (1)	Sèvres Anxaumont (1)	Arrêté municipal	à définir
D2	B	11	14/01/24 28/01/24	26664899	Poitiers Cep (1)	Fleuré (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	à définir
D2	B	11	13/01/24 27/01/25	26664902	ACG Foot Sud 86 (1)	FC 3 Vallées 86 (2)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	à définir
D3	A	8	19/11/23 07/01/24	26817989	Moncontour (1)	Cernay-St Genest/L'Erviigne (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	A	7	12/11/23 17/12/23 14/01/24	26817985	Coussay les Bois (1)	Poitiers ASAC (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	B	8	18/11/23 06/01/24	26666979	Oyré-Dangé (2)	Beaumont St Cyr (3)	Arrêté municipal	28/01/24
D3	C	6	25/11/23 23/12/23	26667028	FC 3 Vallées 86 (3)	Poitiers Gbaderie (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	D	8	18/11/23 06/01/25	26667103	St Maurice Gençay (1)	Sommeries-St Romain (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	D	8	18/11/23 06/01/32	26667330	Lusignan (1)	Château Larcher (2)	Arrêté municipal	à définir
D4	A	8	19/11/23 07/01/24	26559787	Coussay en Mirebeau (1)	Samarçopolles (1)	Arrêté municipal	à définir
D4	A	8	19/11/23 07/01/24	26559786	Vouzailles (1)	ASM (1)	Décision de la commission Litiges et Contentieux	à définir
D4	B	6	26/11/23	26559859	Cenon/Vouneuil (1)	Ozon (3)	Arrêté municipal	à définir
D4	B	8	19/11/23 07/01/24	26559866	Cenon/Vouneuil (1)	Thur-Besse (2)	Arrêté municipal	à définir
D4	C	8	19/11/23 07/01/24	26818792	Dissay (1)	Lavoux Liniers (1)	Arrêté municipal	à définir
D4	D	8	19/11/23 07/01/24	26667158	Vallée du Salleron (1)	Nalliers (1)	Arrêté municipal	à définir
D4	D	7	12/11/23 17/12/23 14/01/24	26667157	Adriers (1)	Nalliers (1)	Terrain impraticable	28/01/24
D4	F	2	24/09/23	26837042	Les Roches la Villedieu (1)	Cissé (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	à définir
D4	F	8	19/11/23 07/01/24	26837054	Boivre (2)	Vouneuil Béruges (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	A	8	19/11/23 07/01/24	26560131	Ceaux la Roche (1)	Moncontour (2)	Arrêté municipal	28/01/24
D5	A	8	19/11/23 07/01/25	26560132	St Léger de Montbrillais (2)	Beuxes (1)	Arrêté municipal	à définir
D5	A	7	12/11/23 17/12/23 14/01/24	26560127	Monts sur Guesnes (1)	St Léger de Montbrillais (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	B	8	19/11/23 07/01/25	26667478	Oyré-Dangé (3)	Pleumartin-La Roche Posay (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	B	8	19/11/23 07/01/25	26667480	Antran (3)	Viçq sur Gartempe (3)	Arrêté municipal	à définir
D5	B	7	12/11/23 17/12/23 14/01/24	26823049	Viçq sur Gartempe (3)	Buxeuil (1)	Terrain impraticable	à définir
D5	B	7	12/11/23 17/12/23 14/01/24	26823048	Coussay les Bois (2)	Oyré Dangé (3)	Arrêté municipal	à définir
D5	C	8	19/11/23 07/01/25	26892393	Avalles en Châtelleraut (3)	Jaunay-Marigny (3)	Arrêté municipal	à définir
D5	C	8	19/11/23 07/01/25	26892395	Beaumont St Cyr (4)	Montamisé (4)	Arrêté municipal	à définir
D5	C	8	19/11/23 07/01/25	26892396	Colombiers (2)	Cenon/Vouneuil (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	D	8	19/11/23 07/01/25	26667660	La Pallu (2)	Avanton (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	E	6	26/11/23	26667739	Savigny L'Evescault (1)	Pouillé Tercé (1)	Arrêté municipal	à définir
D5	E	6	26/11/23	26668210	Lavoux (2)	Poitiers ASAC (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	E	8	19/11/23 07/01/25	26667750	Fleuré (3)	Jardres (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	F	8	19/11/23 07/01/25	26846186	Smarves-Itteuil/Fontaine (4)	Poitiers Portugais (1)	Arrêté municipal	à définir
D5	G	8	18/11/23 06/01/25	26667926	La Chapelle Viviers (1)	Sillars (1)	Arrêté municipal	à définir
D5	G	8	19/11/23 07/01/25	26667928	Saulgé (1)	Mazerolles-Lussac (1)	Arrêté municipal	à définir
D5	H	7	11/11/23 16/12/23 13/01/24	26668003	St Maurice Gençay (2)	Valence en Poitou OC (2)	Terrain impraticable	à définir
D5	I	8	18/11/23 06/01/25	26668076	Adriers (2)	Savigné (1)	Arrêté municipal	à définir



SAISON 2023 - 2024 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D1	/	7	26/11/23 07/01/24	26852811	Gatinaise (1)	Niort St Florent (1)	Arrêté municipal	à définir
Fém D2	A	4	15/10/23 07/01/24	26804135	Dissay (1)	St Cerbouillé (1)	Arrêté municipal	à définir

SAISON 2023 - 2024 : MATCHS de COUPE ou CHALLENGE MASCULIN REMIS								
Coupe ou Challenge	Tour	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le	
Coupe Louis David	2	9/12/23	27444972	La Chapelle Viviers (1)	St Christophe (1)	Arrêté municipal	27/01/24	
Coupe Louis David	2	10/12/23	27444968	Chatain (1)	Château Larcher (2)	Arrêté municipal	28/01/24	
Coupe Louis David	2	10/12/23	27444974	Coussay les Bois (1)	Vouzailles (1)	Arrêté municipal	28/01/24	
Coupe Louis David	2	10/12/23	27444988	Usseau (1)	Villeneuve (1)	Arrêté municipal	28/01/24	
Coupe Louis David	2	10/12/23	27444989	Valence en Poitou Couhé (1)	Poitiers Portugais (1)	Arrêté municipal	28/01/24	
Coupe Louis David	3	28/01/24	27683146 27683147	Ceaux La Roche (1)	Vouzailles (1) ou Coussay les Bois (1)	Match non joué du tour précédent	à définir	
Coupe Louis David	3	28/01/24	27683148 27683149	La Chapelle Viviers (1) ou St Christophe (1)	Loudun (1)	Match non joué du tour précédent	à définir	
Coupe Louis David	3	28/01/24	27683150 27683151	Chatain (1) ou Château Larcher (2)	Nouaillé (2)	Match non joué du tour précédent	à définir	
Coupe Louis David	3	28/01/24	27683155 27683156	Lusignan (1)	Valence en Poitou FC (1) ou Poitiers Portugais (1)	Match non joué du tour précédent	à définir	
Coupe Louis David	3	28/01/24	27683164	Usseau (1) ou Villeneuve (1)	Quirçay (1)	Match non joué du tour précédent	à définir	
Coupe Jolliet Rousseau	1	28/01/24	27683170	Buxeuil (1)	La Chapelle Viviers (1) ou St Christophe (1)	Match non joué du tour précédent de la coupe Louis David	à définir	
Coupe Jolliet Rousseau	1	28/01/24	27683174	Chatain (1) ou exempt	ASM (1)	Match non joué du tour précédent de la coupe Louis David	à définir	
Coupe Jolliet Rousseau	1	28/01/24	27683176	Lavoux Liniers (1)	Coussay Les Bois (1) ou Vouzailles (1)	Match non joué du tour précédent de la coupe Louis David	à définir	
Coupe Jolliet Rousseau	1	28/01/24	27683177	Les Roches la Villedieu (1)	Champagné/Vivonne (1)	Match non joué du tour précédent de la coupe Louis David	à définir	
Coupe Jolliet Rousseau	1	28/01/24	27683184	Usseau (1) ou Villeneuve (1)	Mont sur Guesnes (1)	Match non joué du tour précédent de la coupe Louis David	à définir	
Coupe Jolliet Rousseau	1	28/01/24	27683185	Valence en Poitou FC (1) ou Poitiers Portugais (1)	Sillars (1)	Match non joué du tour précédent de la coupe Louis David	à définir	
Challenge des Réserves	1	10/12/23	27445195	Colombiers (2)	Cernay St Genest/ L'Envgne (2)	Arrêté municipal	28/01/24	
Challenge des Réserves	1	10/12/23	27445192	Adriers (2)	Vallée du Salleron (2)	Arrêté municipal	28/01/24	
Challenge des Réserves	1	10/12/23	27445211	Mirebeau (2)	Dissay (2)	Arrêté municipal	28/01/24	
Challenge des Réserves	1	10/12/23	27445207	Vouzailles (2)	Coussay Les Bois (2)	Arrêté municipal	28/01/24	
Challenge des Réserves	1	10/12/23	27445197	Lavoux Liniers (2)	Avanton (2)	Arrêté municipal	28/01/24	
Challenge des Réserves	2	28/01/24	27683276 27683277	Mignaloux Beauvoir (3)	Lavoux Liniers (2) ou Avanton (2)	Match non joué du tour précédent	à définir	
Challenge des Réserves	2	28/01/24	27683278 27683279	Mirebeau (2) ou Dissay (2)	Moncontour (2)	Match non joué du tour précédent	à définir	
Challenge des Réserves	2	28/01/24	27683294 27683295	Vouzailles (2) ou Coussay les Bois (2)	Nord Vienne (2)	Match non joué du tour précédent	à définir	
Challenge des Réserves	2	28/01/24	27683272 27683273	Colombiers (2) ou Cernay St Genest/L'Envgne (2)	Availles en Châtelleraut (2)	Match non joué du tour précédent	à définir	
Challenge des Réserves	2	28/01/24	27683282 27683283	Nouaillé (3)	Adriers (2) ou Vallée du Salleron (2)	Match non joué du tour précédent	à définir	
Challenge Renaudie	1	10/12/23	27445245	ACG Foot Sud 86 (3)	Poitiers 3 Cités (3)	Arrêté municipal	28/01/24	
Challenge Renaudie	1	10/12/23	27445254	Valdivienne (3)	St Maurice Gençay (3)	Arrêté municipal	28/01/24	
Challenge Renaudie	1	10/12/23	27445244	Antran (3)	Montamisé (4)	Arrêté municipal	28/01/24	
Challenge Renaudie	1	10/12/23	27445247	Brion St Secondin (3)	St Benoit (3)	Arrêté municipal	28/01/24	
Challenge Renaudie	1	10/12/23	27445249	Nord Vienne (3)	Availles en Châtelleraut (3)	Arrêté municipal	28/01/24	
Challenge Renaudie	1	10/12/23	27445250	Nouaillé (4)	Château Larcher (4)	Arrêté municipal	28/01/24	
Challenge Renaudie	1	10/12/23	27445253	Smarves Iteuil/Fontaine (4)	Mignaloux Beauvoir (4)	Arrêté municipal	28/01/24	
Challenge Renaudie	2	28/01/24	27683916 27683917	ACG Foot Sud 86 (3) ou Poitiers 3 Cités (3)	Payroux Charroux Mauprévoir (2)	Match non joué du tour précédent	à définir	
Challenge Renaudie	2	28/01/24	27683919 27683920	Antran (3) ou Montamisé (4)	St Christophe (2)	Match non joué du tour précédent	à définir	
Challenge Renaudie	2	28/01/24	27683930	Exempt ou Dissay (2)	Colombiers (2) ou Cernay St Genest/L'Envgne (2)	Match non joué du tour précédent de challenge des réserves	à définir	
Challenge Renaudie	2	28/01/24	27684028 27684029	Nord Vienne (3) ou Availles en Châtelleraut (3)	Chasseneuil St Georges (3)	Match non joué du tour précédent	à définir	
Challenge Renaudie	2	28/01/24	27683922 27683923	Bouresse/Queaux Moussac (2)	Nouaillé (4) ou Château Larcher (4)	Match non joué du tour précédent	à définir	
Challenge Renaudie	2	28/01/24	27683924 27683925 27683926 27683927	Brion St Secondin (3) ou St Benoit (3)	Valdivienne (3) ou St Maurice Gençay (3)	Match non joué du tour précédent	à définir	
Challenge Renaudie	2	28/01/24	27683928	Lavoux Liniers (2) ou Avanton (2)	Oyré Dangé (3)	Match non joué du tour précédent	à définir	
Challenge Renaudie	2	28/01/24	27683933 27683934	Rouillé (3)	Smarves Iteuil/Fontaine (4) ou Mignaloux Beauvoir (4)	Match non joué du tour précédent	à définir	
Challenge Renaudie	2	28/01/24	27683937	Vouzailles (2) ou Coussay les Bois (2)	Sammarçolles (2)	Match non joué du tour précédent	à définir	
Challenge Renaudie	2	28/01/24	27683918	Adriers (2) ou Vallée du Salleron (2)	Jardres (2)	Match non joué du tour précédent	à définir	

SAISON 2023 - 2024 : MATCHS de CHAMPIONNAT A REJOUER								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
D2	B		08/10/23	26664851	Rouillé (1)	St Julien L'Ars (1)	Décision commission d'Appel	à définir



DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 26664979 : FC 3 Vallées 86 (2) – Jaunay Marigny (1) en poule B du 18/12/2023

La Commission enregistre la décision de la commission d'Appel PV n°5 (du 06/01/24) qui donne match perdu par pénalité aux deux équipes.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 26559786 : Vouzailles (1) – ASM (1) en poule A du 19/11/23 remis le 07/01/24

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°17 (du 10/01/24) qui donne match à jouer.

Match n° 26667234 : Valence en Poitou Couhé (1) – Brion St Secondin (2) en poule E du 19/11/23 remis le 07/01/24

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°17 (du 10/01/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

Match n°26667159 : Nieuil L'Espoir (3) – Villeneuve (1) en poule D du 07/01/24

La commission enregistre la décision de la commission Départemental d'Arbitrage PV n°2(du 11/01/24) et homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

Match n°26559782 : Sammarçolles (1) – Vouzailles (1) en poule A du 14/01/24

Demande du club de Sammarçolles pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départemental de l'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres)

La demande a pu être satisfaite, les frais d'arbitrage de M. ZINGA (73€03) seront à la charge du club de Sammarçolles

Match n° 26667157 : Adriers (1) – Nalliers (1) en poule D du 12/11/23 remis au 13/01/24

Rencontre non jouée reportée sur place pour terrain impraticable, les frais de déplacement de l'arbitre M. Grondin Jean Didier (66€90) seront à la charge du District.

Forfait

Match n° 26818785 : Valdivienne (2) – Poitiers Beaulieu ES (1) en poule C du 13/01/24

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers Beaulieu ES (1) (sans déplacement)

Amende de 43€ au club de Poitiers Beaulieu ES

Match n° 26667154 : FC Beaulieu (1) – Nieuil L'Espoir (3) en poule D du 14/01/24

1^{er} forfait de l'équipe de Nieuil L'Espoir (3) (sans déplacement)

Amende de 43€ au club de Nieuil L'Espoir

DÉPARTEMENTAL 5

Forfait

Match n° 26668006 : ACG Foot Sud 86 (3) – Aslonnes (1) en poule H du 6/01/24

4^{ème} forfait de l'équipe de l'ACG Foot Sud 86 (3) (sans déplacement de Aslonnes (1))

Amende de 33€ au club de l'ACG Foot Sud 86

Match n° 26892394 : Châtelleraut Réunionnais (1) – Ouzilly/Thuré Besse (2) en poule C du 7/01/24

1^{er} forfait de l'équipe de Ouzilly/Thuré Besse (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Ouzilly

Match n°26837203 : Quinçay (2) – Cissé (2) en poule D du 14/01/24

1^{er} forfait de l'équipe de Cissé (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Cissé

**Match n° 26667651 : Smarves Iteuil (3) – Champigny (1) en poule D du 14/01/24**1^{er} forfait de l'équipe de Champigny (1) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Champigny

Match n° 26668073 : Bouresse/Queaux Moussac (1) – Blanzay (2) en poule I du 14/01/241^{er} forfait de l'équipe de Blanzay (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Blanzay

Match n°26668178 : Vouzailles (2) – Mignaloux (4) en poule D du 14/01/241^{er} forfait de l'équipe de Mignaloux (4) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Mignaloux Beauvoir

Match n° 26846181 : Dissay (2) – Smarves Iteuil/Fontaine (4) en poule F du 14/01/241^{er} forfait de l'équipe de Smarves Iteuil/Fontaine (4) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Smarves Iteuil

Match n° 26667744 : Fleuré (3) – Villeneuve (2) en poule E du 14/01/244^{ème} forfait de l'équipe de Villeneuve (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Villeneuve

DÉPARTEMENTAL 1 FÉMININE**Match n° 26804043 : Ligugé (1) – St Romans Les Melles (1) en D1F du 10/12/2023**

La Commission enregistre la décision de la commission de Discipline PV n°15 (du 21/12/23) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

Forfait**Match n° 26852813 : St Roman les Melles (1) – Valdivienne (1) en poule A du 07/01/24**1^{er} forfait de l'équipe de Valdivienne (1) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Valdivienne

DÉPARTEMENTAL 3 FÉMININE**Match n° 26858789 : Chauvigny (1) – Jaunay Marigny (1) en poule B du 17/12/23 reporté au 07/01/24**

Le match n'ayant pas pu se jouer en raison d'un arrêté municipal avant la fin de la première phase et afin de préparer la phase suivante, la commission a pris la décision d'annuler le match, match perdu aux deux équipes avec 0 but et 0 point, sans pénalité sportive et financière.

Match n°26855041 : Thouars (1) – L'Envigne (1) en poule A du 17/12/232^{ème} forfait de l'équipe de l'Envigne (1) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de l'Envigne

CHAMPIONNAT FÉMININ U11-U13F à 8 (géré par le District 86)**Annulation de match**

Compte-tenu du calendrier très chargé en raison des nombreux reports de matchs et de la nécessité de clôturer la 2^{ème} phase afin d'aborder la deuxième partie de saison dans les meilleures conditions, la commission a pris la décision, en accord avec les clubs, d'annuler les matchs suivants, sans enjeu sportif. Ils sont donc donnés perdus (sans point, sans but) et sans pénalité sportive et financière.



Match n°27537009 : Bressuire (1) – Chauray (1) en poule A du 9/12/23

Match n°27537657 : Niort St Florent (1) – Loudun (1) en poule A du 23/12/23

Match n°27537369 : La Chapelle Baton (1) – GJ VVM Chauvigny (1) en poule B du 9/12/23

Match n°27535850 : La Chapelle Baton (1) – Poitiers 3 Cités (1) en poule B du 23/12/23

Match n°27535858 : Avenir 79 (1) – La Chapelle Baton (1) en poule B du 06/01/24

Match n°27537377 : GJ VVM Chauvigny (1) – Poitiers 3 Cités (1) en poule B du 06/01/23

Match n°27537046 : GJ Espoir Sud Poitiers (1) – Buxerolles/ASAC (1) en poule C du 9/12/23

Match n° 27537681 : Montmorillon (1) – Niort St Florent (2) en poule C du 9/12/23

Match n°27537409 : GJ VVM Chauvigny (2) – GJ Espoir Sud Poitiers (1) en poule C du 20/12/23

Match n°27537682 : Buxerolles/ASAC (2) – Niort St Florent (2) en poule C du 23/12/23

Match n°27537683 : GJ Sud Haut Poitou (1) – Montmorillon (1) en poule C du 23/12/23

Match n°27537414 : Montmorillon (1) – GJ VVM Chauvigny (2) en poule C du 06/01/24

Match n°27537687 : Niort St Florent (2) – GJ Espoir Sud Poitiers (1) en poule C du 06/01/24

Match n° 27536986 : Pays Néo Créchois (1) – Parthenay Viennay (1) en poule D du 9/12/23

Match n° 27536987 : Gati Foot (1) – Buxerolles/ASAC (2) en poule D du 9/12/23

Match n°27536775 : Gati Foot (1) – Parthenay Viennay (1) en poule D du 23/12/23

Match n°27536989 : Pays Néo Créchois (1) – Neuville (1) en poule D du 23/12/23

Match n°27529994 : Parthenay Viennay (1) – Neuville (1) en poule D du 06/01/24

Match n°27536780 : Lusignan (1) – Gati Foot (1) en poule D du 06/01/24

COUPE LOUIS DAVID

Match n°27444971 : Champagne/Vivonne (1) – Sillars (1) du 10/12/23

Match non joué

La Commission :

- Enregistre la décision de la commission d'Appel PV n°6 (du 06/01/24) qui annule l'ensemble des décisions sportives (perte du match aux deux équipes) et financières prises en première instance et donne le match à jouer
- Le planifie le 28/01/24.

Ce qui a pour conséquence :

- de reporter les deux matchs de coupe Jolliet Rousseau, déjà programmés le 28/01/24 :
 - Les Roches la Villedieu – Champagné/Vivonne
 - Valence en Poitou – Sillars
- En fonction du résultat de la rencontre de Coupe Louis David soit les Roches la Villedieu soit Valence en Poitou sera exempt
- Au tour 3 de la coupe Louis David St Saviol ne sera plus exempt et rencontrera le vainqueur de Champagné Vivonne – Sillars.



COUPE TASSIN

COUPE TASSIN 1er tour à jouer avant le 18/02/24

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
1	MIGNE AUXANCES (1)	R3 A	CHÂTELLERAULT SO (2)	R3 B
2	LIGUGE (2)	R3 C	CHÂTEAU LARCHER (1)	R3 B
3	NIEUIL L'ESPOIR (1)	R3 D	CHAUUVIGNY (2)	R2 A
4	NOUAILLE (1)	R3 B	OZON (1)	R3 A
5	NEUVILLE (2)	R3 A	CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (1)	R3 B
6	BUXEROLLES (2)	R3 B	FC 3 VALLEES 86 (1)	R3 D

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 27445247 : Brion St Secondin (3) – St Benoit (3) du 05/11/23 reporté au 10/12/23

Match non joué, reporté sur place pour terrain impraticable.

Les frais de déplacement de l'arbitre M. ANTIGNY (36,57€) seront pris en charge par le district.

Match n°27445245 : ACG Foot Sud 86 (3) – Poitiers 3 Cités (3) du 5/11/23 reporté au 10/12/23

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°15 (du 20/12/24) qui donne match à jouer.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le président, Eric Maïoroff.



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 17 janvier 2024 Procès-verbal n° 18

Présents : Mme Maryse MOREAU
MM. François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE
Invité : M. Jacky CHAUVIN.

Approbation du PV n° 17 (par voie électronique) du mercredi 10 janvier 2024 avec la modification suivante :

Match n° 26667388 : Croutelle (1) – Les Roches La Villedieu (1) en poule F du 19/11/23 remis le 07/01/24

Courriel de confirmation de réserve du club Les Roches La Villedieu (le 07/01/24 à 19h24)

La Commission va traiter la réserve dans le présent PV.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Antran	La Pallu	Poitiers ASPTT
Avanton	Leigné sur Usseau	Poitiers Beaulieu FC
Beaumont St Cyr	Leignes sur Fontaine	Poitiers Cep
Biard	Loudun	Smarves Iteuil
Brion St Secondin	Lusignan	Sommières St Romain
Buxerolles	Mazerolles Lussac	St Julien l'Ars
Cenon sur Vienne	Mignaloux Beauvoir	St Maurice Gençay
Chasseneuil St Georges	Montamisé	St Saviol
Châtellerault Portugais	Montmorillon	St Saviol
Châtellerault SO	Naintré	Ste Eanne
Coussay	Neuville	Thuré Besse
FC 3 vallées 86	Nieuil l'Espoir	Valence en Poitou – Couhé
Fleuré	Nord Vienne	Valence en Poitou OC
Fontaine le Comte	Oyré Dangé	Vallée du Salleron
GJ Foot Sud 86	Ozon	Vicq sur Gartempe
Ingrandes	Poitiers 3 cités	Vivonne
Jaunay Marigny	Poitiers Asac	Vouillé

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.



Poitiers Gibauderie : suite à la décision de la Commission d'Appel n°3 du 15/11/22, le dirigeant qui officiait en tant qu'arbitre assistant lors de la rencontre Chasseneuil St Georges (2) – Poitiers Gibauderie (2) n'est pas autorisé à être inscrit à nouveau sur une feuille de match comme officiel tant qu'il n'aura pas suivi une formation d'arbitre de club.

OUVERTURES DE DOSSIERS

Match n° 26667474 : Antran (3) – Cernay St Genest / L'Envigne (2) en Départemental 5 poule B du 17/12/23 remis le 14/01/24

Feuille de match non parvenue.
Présence de joueurs suspendus non contrôlée.
Dossier en instance.

Match n° 26823049 : Vicq sur Gartempe (3) – Buxeuil (1) en Départemental 5 poule B du 17/12/23 remis le 14/01/24

Feuille de match non parvenue.
Présence de joueurs suspendus non contrôlée.
Dossier en instance.

DOSSIER CLASSÉ

Match n° 26990104 : Neuville (1) – St Benoît (1) en U15 Départemental 1 du 09/12/23 remis le 21/12/23

Feuille de match papier reçue et contrôlée.
Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 26529445 : Antran (1) – Poitiers 3 cités (1) du 18/11/23 remis le 06/01/24

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 17 du 10/01/24, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers 3 cités (1) d'un joueur (licence n° 2548602590) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Poitiers 3 cités a été informé et n'a pas formulé d'observation

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 14 du 14/12/23) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 18/12/23 et que l'équipe de Poitiers 3 cités (1) évoluant en Départemental 1 n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Poitiers 3 cités (1) pour en donner le gain à l'équipe d'Antran (1) avec 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Poitiers 3 cités.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.



DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 26666812 : Migné Auxances (2) – La Pallu (1) en poule A du 17/12/23 remis le 14/01/24

Courriel de réserves du club de La Pallu (14/01/23 à 21h54)

Considérant que les réserves ne sont pas inscrites sur la feuille de match, la Commission les transforme en réclamations.

La commission prend connaissance des réclamations pour les dire recevables.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, les dispositions de l'article 187.1 des Règlements Généraux de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Migné Auxances avec copie du courriel de réclamation, **lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 24 janvier 2024**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 26818783 : Mirebeau (2) – Jardres (1) en poule C du 17/12/23 remis le 14/01/24

Courriel de confirmation de réserve du club de Mirebeau (16/01/24 à 21h19)

Considérant que la réserve inscrite sur la feuille de match est incomplète et que la confirmation la corrige et la complète, la Commission la transforme en réclamation.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, les dispositions de l'article 187.1 des Règlements Généraux de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Jardres avec copie du courrier de réclamation, lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 24 janvier 2024** terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 26818787 : Lavoux-Liniers (1) – Mignaloux Beauvoir (3) en poule C du 17/12/23 remis le 14/01/24

Évocation.

Participation à ce match au sein de l'équipe de Lavoux-Liniers (1), d'un joueur U17 (licence n° 2547358331) non qualifié (non surclassé).

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer le club de Lavoux-Liniers **lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 24 janvier 2024** terme de rigueur.

Dossier en instance.

**Match n° 26667162 : St Savin St Germain (2) – Adriers (1) en poule D du 19/11/23 remis le 07/01/24**

Courriel de confirmation de réserve du club d'Adriers (11/01/24 à 14h42)

Réserve : des joueurs de l'équipe première jouent sur cette rencontre.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire irrecevable car non confirmée dans les délais conformément à l'article 186.1 et 2 des RG de la FFF.

1. Les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur Footclubs, du club, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée.

2. Le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité.

Dossier classé.

Pour information : seuls deux joueurs inscrits sur la feuille de match de la dernière rencontre de l'équipe supérieure du club ont participé à la rencontre en rubrique ; les joueurs Geoffrey ALLIO (inscrit sur la feuille de match mais n'avait pas participé) et Ramus LONTSI WAGOUM (joueur de moins de 23 ans et entré à la 59^{ème} minute), l'équipe de St Savin St Germain (2) n'était pas en infraction avec les règlements.

A noter : la Commission encourage les clubs à utiliser les formulations de réserves déjà enregistrées dans la feuille de match informatisée afin de ne pas risquer une irrecevabilité (article 142.5 des RG de la FFF)

Les réserves doivent être motivées, c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire, le simple rappel d'articles de règlements ne constituant pas une motivation suffisante.

Match n° 26667388 : Croutelle (1) – Les Roches La Villedieu (1) en poule F du 19/11/23 remis le 07/01/24

Courriel de confirmation de réserve du club Les Roches La Villedieu (le 07/01/24 à 19h24).

Réserve sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs Jérémy BONNIN, Ludovic DIJOUX, Victor DUGAST, Enzo CORNITTE, Jimmy KELLER, Nouredine DAHRI, Rabih BENOTMANE, Kenzo DEBELLE, Jim MIROIR, Hugo TILLET, Gwendal LEGRAND et Kévin VIDAUD du club de Croutelle, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 6 joueurs mutés. La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de Croutelle est en règle avec le statut de l'arbitrage pour la saison 2023 / 2024 (PV n° 3 du 28/06/23 de la Commission du statut de l'arbitrage) et de ce fait peut inscrire sur la feuille de match six (6) mutés dont deux (2) maximum ayant changé de club hors période normale (article 160.1.a des RG de la FFF) :

Considérant l'article 160.1.a des RG de la FFF :

Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

Considérant, après vérification des licences du club de Croutelle que seuls les joueurs Victor DUGAST (muté du 01/07/23 au 16/01/24), Nouredine DAHRI (muté hors période depuis le 19/11/23) et Rabih BENOTMANE (muté hors période depuis le 20/11/23) sont mutés, ce qui porte à trois (3) le nombre de joueurs mutés dont deux (2) hors période.

Considérant que l'équipe de Croutelle (1) **n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 160.1.a des RG de la FFF.

Par ces motifs dit la réserve non fondée.

Les droits de confirmation de réserve (40€) seront débités au club de Les Roches La Villedieu.

Dossier classé.



Évocation

Courriel du club Les Roches La Villedieu (le 07/01/24 à 19h24) qui émet un doute sur l'identité d'un joueur de Croutelle :

La Commission a reçu les rapports demandés de :

- Monsieur Jean Didier GRONDIN, arbitre officiel désigné de la rencontre

- Pour le club de Croutelle :

Monsieur Fabrice DUGAST (Président du club, arbitre assistant et banc de touche)

Madame Lucie BONNIN (Déléguée)

Monsieur Rabih BENOTMANE (joueur n° 7 et capitaine)

Monsieur Gwendal LEGRAND (joueur n° 12)

Monsieur Valentin NOUHAUD (licencié au club)

- Pour le club de Les Roches La Villedieu :

Monsieur David TOUSSAINT (Président du club et joueur n° 3)

Monsieur Stéphane ARLAULT (Arbitre assistant)

Monsieur Mathieu AIRAULT (joueur n° 8 et capitaine)

Monsieur Stéphane POUPARD (banc de touche)

Monsieur Jean Philippe DEMARCONNAY (banc de touche)

Considérant le rapport de l'arbitre M. Jean Didier GRONDIN qui dit qu'à l'appel des joueurs c'est M. Valentin NOUHAUD qui s'est présenté à la place de M. Gwendal LEGRAND.

Considérant que la photo sur la licence n'étant pas suffisamment visible et identifiable, l'arbitre lui a demandé un justificatif d'identité que le joueur n'a pas pu fournir.

Considérant que suite à ce problème d'identité, l'arbitre lui a dit qu'il ne pouvait pas participer à la rencontre.

Considérant, qu'au moment du coup d'envoi, le capitaine de Les Roches La Villedieu est venu signaler à l'arbitre que M. Valentin NOUHAUD était sur le terrain, et qu'il lui a été demandé de ne pas participer à la rencontre, fait confirmé par Mme Lucie BONNIN, déléguée du match.

Considérant qu'en inscrivant le joueur Gwendal LEGRAND (non muté) à la place du joueur Valentin NOUHAUD (muté hors période depuis le 18/09/23), le nombre de joueurs mutés hors période était de deux (2) comme l'impose le règlement.

Considérant que l'équipe de Croutelle (1) a acquis un droit indu empêchant l'équipe de Les Roches La Villedieu (1) de déposer une réserve au moment de la vérification des licences inscrites sur la feuille de match informatisée.

Considérant que le joueur Valentin NOUHAUD était présent sur le terrain et en capacité de jouer au moment du coup d'envoi de la rencontre mais a été empêché de participer au match à la demande du capitaine de Les Roches La Villedieu (1).

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Croutelle (1) pour en donner le gain à l'équipe de Les Roches La Villedieu (1) avec 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Croutelle.

Dossier transmis à la Commission de Discipline pour usurpation d'identité et à Commission Sportive pour homologation du résultat.

Dossier classé.



DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 26560126 : Beuxes (1) – Ceaux la Roche (1) en poule A du 17/12/23 remis le 14/01/24 **Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Ceaux la Roche (1) d'un joueur (licence n° 1142417000) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Ceaux la Roche **lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 24 janvier 2024**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 26560127 : Monts sur Guesnes (1) – St Léger de Montbrillais (2) en poule A du 17/12/23 remis le 14/01/24

Arrêté municipal sur le terrain de Monts sur Guesnes.

Courriel de l'arbitre officiel désigné sur la rencontre M. Jonathan DAMAVILLE (14/01/24 à 16h52) signalant s'être déplacé sur le terrain de Monts sur Guesnes.

Les frais de déplacement de l'arbitre M. Jonathan DAMAVILLE (17,84€) sont à la charge du club de Monts sur Guesnes.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour suite à donner.

Dossier classé.

CHALLENGE U17 / U18

Match n° 27498538 : GJ Montasèvres (2) – Cenon sur Vienne / Châtelleraut Portugais / Vouneuil sur Vienne / Thuré Besse / GJ Antoigné Ingrandes (1) du 11/11/23 remis le 13/01/24 **Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de GJ Montasèvres (2) d'un joueur (licence n° 9604153838) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le GJ Montasèvres et les clubs composant ce groupement **lesquels peuvent formuler leurs observations avant le mercredi 24 janvier 2024** terme de rigueur.

Dossier en instance.



DIVERS

Courriel du club de l'ASM :
Pris note.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 26666809 : Nord Vienne (1) – Neuville (3) en Départemental 2 poule A du 17/12/23 remis le 14/01/24
- Match n° 26667745 : Jardres (2) – Savigny L'Evescault (1) en Départemental 5 poule E du 17/12/23 remis le 14/01/24

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

**Prochaine réunion sur convocation.
Maryse MOREAU.**



POLE FEMININ 79/86

Réunion du jeudi 4 janvier 2023

Procès-verbal n° 1

Présents MM. Laurent LARBALETTE et Didier DANIEL pour le District 86
MM. Jacky PRUNIER et Francis GAUVIN pour le District 79

Par téléphone MM. Jean-Yves MASSE pour le District 79

Excusé MM. Éric MAIOROFF

Points abordés :

Journée de la femme

Programmée au samedi 27/04/2024, elle est maintenue cette saison pour le District 86, mais annulée pour le District 79

Pour le District 86, les modalités ne sont pas encore définies. En fonction du lieu où cette journée se déroulera et notamment du nombre de terrains « à 8 » disponibles, cette manifestation ne devrait concerner cette année que les catégories jeunes.

Il est évoqué l'organisation pour la prochaine saison 2024-2025 avec la possibilité d'avancée cette journée en début de saison et pourquoi pas de l'associer à « octobre rose ». Elle pourrait être jumelée avec la rentrée des EFF.

Réunion des clubs féminins de fin de saison et finale des Coupes du Poitou à 8 et à 11

- La réunion de fin de saison et les finales des Coupes du Poitou se dérouleront le samedi 08/06/2024, à THENEZAY (79)

ORGANISATION DES CHAMPIONNATS JEUNES Phase III

Tous les championnats jeunes reprendront le 27 janvier 2024

**U13F****Championnat U13F**

25 équipes engagées, réparties en 3 poules : 2 poules de 8 et 1 poule de 9, matchs aller uniquement

Poules :**Poule A**

AVENIR 79 (1)
BOUTONNAIS FC (1)
BRESSUIRE (1)
BUXEROLLES / ASAC (1)
CHÂTELLERAULT SO (1)
LOUDUN (1)
NIORT CHAMOIS / CHAURAY / ECHIRE (1)
POITIERS 3 CITES (1)

Poule B

BUXEROLLES / ASAC (2)
GJ SUD HAUT POITOU (1)
GJVVM CHAUVIGNY (1)
LA CHAPELLE BÂTON (1)
NIEUIL L'ESPOIR (1)
NIORT ST FLORENT (1)
PARTHENAY VIENNAY (1)
STADE POITEVIN (1)

Poule C

GATI FOOT (1)
GJ ESPOIR SUD POITIERS (1)
GJ VVM CHAUVIGNY (2)
LUSIGNAN (1)
MONTMORILLON (1)
NEUVILLE (1)
NIORT ST FLORENT (2)
PAYS NEO CRECHOIS (1)
VENISE VERTE/ST LIGAIRES (1)

Dates prévues au calendrier :

Poules A et B : 27/01 - 03/02 - 09/03 - 16/03 - 23/03 - 04/05 - 18/05

Poule C : 27/01 - 03/02 - 10/02 - 09/03 - 16/03 - 23/03 - 04/05 - 18/05 - 25/05

Futsal

District 86 : 13/01 et 20/01 Finales le 10/02

District 79 : 13/01 et 20/01. Finales le 11/02 pour les U11/U13 à Parthenay, salle des Grippeaux

FESTIFOOT

District 86 : 1^{er} tour le 17/02

Finales départementales le 06/04

Finales régionales le 27/04

**U14U17F****Championnat U14U17F**

27 équipes réparties en 5 poules (2 de 6 et 3 de 5 équipes)

Poules :**POULE A**

Boutonnais 1
Val de Boutonne 1
Neuville 1
Moncoutant 1
Loudun 1
Ent Essc.Fcpa 1

POULE B

Gatifoot 1
Loudun 2
Vicq-Availles 1
Lusignan 1
Chantel Courl Chap 1
Chapelle Bâton 2

POULE C

Ozon 1
Jaunay Marigny 2
Nieuil l'Espoir 1
Moncoutant 2
Parthenay Viennay 2

POULE D

Neuville 2
Lusignan 2
Celles-Verrines 1
Gj 3 Vallées 86 2
Montmorillon 2

POULE E

Venise Verte 1
Gatinaises 2
Aiffres/Fors/Prahecq 1
Nieuil L'espoir 2
GJ Espoir Sud Poitiers 1
Souché 1

Dates prévues au calendrier :

27/01 – 03/02 – 10/02 – 09/03 – 16/03 – 23/03 – 06/04 – 04/05 – 18/05 - 25/05

Futsal :

District 79 : 13/01 et 20/01 ; finale le 18/02 à Parthenay, salle des Grippeaux



U15F

Championnat U15F :

11 équipes, avec l'intégration de deux équipes provenant du pole 16/17, réparties en 2 poules

Poules :

U15F à 11 Phase 2

Poule A

CHAMOIS/CHAURAY/ECHIRE (1)
 CHATELLERAULT SO (1)
 CHERVEUX (1)
 GJ CERIZAY INTERBOCAGE (1)
 MONTMORILLON (1)
 POITIERS ASAC (1)

Poule B

AIGREFEUILLE (1)
 BRESSUIRE (1)
 NIORT ST FLORENT (1)
 PARTHENAY VIENNAY (1)
 SAINTES

Dates prévues au calendrier :

27/01 – 03/02 – 10/02 – 09/03 – 16/03 – 23/03 – 06/04 – 04/05 – 18/05 - 25/05

Futsal :

District 86 : 13/01 et 20/01

U18F

Championnat :

15 équipes réparties en 2 poules :

1 poule de 5 (A/R) et 1 poule de 10 (A)

Poules :

POULE A

Châtelleraut 1
 Montmorillon 1
 Venise Verte 1
 Gatinaise 1
 Chapelle Bâton 1

POULE B

Avenir 79 1
 Migné Auxances 1
 Niort St Florent 1
 Poitiers Stade 1
 Jaunay Marigny 1
 Poitiers Asac 1
 Chamois/Chauray/Echiré 1
 GJ VVM Chauvigny 1
 GJ 3 Vallées 86 1
 Poitiers 3 cités 1

Dates prévues au calendrier :

27/01 – 03/02 – 10/02 – 09/03 – 16/03 – 23/03 – 06/04 – 04/05 – 18/05 - 25/05



Séniiores à 8

Championnat : reprise de la phase II le 27/01

17 équipes réparties en 3 poules dont 1 haute (poule A)

Poules :

POULE A

Bessinnes 1
Boutonnais 1
Boismé/Clessé 1
St Christophe 861
Vouneuil/Béruges 1
Fontaine/Smarves 2

POULE B

Nieuil L'Espoir 1
St Sauveur 79 1
Jardres 1
Sammarçolles 1
Vallée du Salleron 1

POULE C

Lezay 1
Les 3 Moutiers 12
Payroux Charroux Mauprévoir 1
Colombiers Ouzilly 1
Sèvres Anxaumont 1

Dates prévues au calendrier :

27/01 – 03/02 – 11/02 – 09/03 – 16/03 – 23/03 – 06/04 – 13/04 – 04/05 -18/05

Coupe du Poitou

Dates prévues au calendrier : T3 02/03 – T4 30/03 – T5 20/04 – ½ finale 25/05 – finale 08/06

Séniiores à 11 – D3

Championnat phase II

Avec les engagements de Poitiers GIBAUDERIE et Portugais de Parthenay, la D3F est constituée de 14 équipes.

Constitution de 3 poules :

- 2 poules D3A et D3B dites « hautes » de 4 équipes, constituées des équipes classées 1^{ère} à 4^{ème} des poules de la phase I, pour l'accèsion à la D2F.
- 1 poule D3C dite « basse » constituée des équipes classées 5 et 6^{ème} de la phase I et des nouveaux engagés

Poules :

Poule A

CERIZAY (1)
CHAUVIGNY (1)
LIGUGE (2)
THOUARS (1)

Poule B

CELLES VERRINES/ECHIRE/CHAURAY (2)
CENON SUR VIENNE (1)
JAUNAY MARIGNY (2)
POITIERS STADE (2)

Poule C

ASM (1)
AVAILLES EN CHÂTELLERAULT (1)
L'ENVIGNE (1)
NAINTE (1)
POITIERS GIBAUDERIE (1)
PORTUGAIS DE PARTHENAY (1)



Dates prévues au calendrier :

28/01 - 04/02 – 11/02 – 10/03 – 17/03 – 24/03 – 07/04 – 28/04 - 05/05 - 19/05

Pour les poules hautes, selon le nombre d'accession en fin de saison, un match entre les équipes ayant terminé première de chaque poule sera organisé le 19/05

Il sera qualificatif pour la montée en D2F (si une seule accession), ou permettra de désigner le champion de D3F.

Coupe du Poitou

Dates prévues au calendrier : 1/16^{ème} 02/03 – ¼ finale 20/04 - - ½ finale 25/05 – finale 08/06

OBLIGATIONS POUR L'ACCESSION A LA R2F

► Départementale 1F

Pour remplir leurs obligations en fin de saison 2022-2023 pour l'accession en Régional 2, les clubs doivent :

- avoir déclaré une EFF et compter parmi ses effectifs licenciés, au minimum **8 pratiquantes correspondant aux catégories U6F à U13F**

- organiser 1 journée découverte et utiliser des outils de communication
- organiser une séance d'entraînement hebdomadaire EFF
- participer aux différents plateaux EFF organisés

Au 4 janvier 2024

- **Ligué** n'a que 6 licenciées en catégories U6F à U13F.
- **Celles-Verrines** n'a que 3 licenciées en catégories U6F à U13F.
- **FC Gatinaise** n'a que 5 licenciées en catégories U6F à U13F.
- **St Romans Les Melles** n'a aucune licenciée jeune féminine

- **Bressuire** possède 19 licenciées dans la catégorie, mais ayant demandé sa rétrogradation de R2F (mail LFNA du 31/07/23) ne peut prétendre à la remontée à la fin de saison.

- **Valdivienne** avec 14 licenciées en catégories U6F à U13F et **Jaunay Marigny** avec 14 licenciées en catégories U6F à U13F doivent faire parvenir au District de la Vienne toutes informations utiles concernant le fonctionnement d'une EFF, communiquer les jours et heures des séances hebdomadaires et participer aux plateaux EFF organisés.

Sanction : l'équipe en position d'accession en fin de saison ne répondant pas à ces obligations **ne pourra accéder** et sera maintenue en Départemental 1.

Rappels importants :

Les reports de matchs ne sont pas autorisés, sauf pour les catégories jeunes (au mercredi suivant la date programmée)

L'utilisation de la FMI est OBLIGATOIRE. Elle doit être transmise dans les 48 heures à l'issue de la rencontre.

En cas de non-fonctionnement UNIQUEMENT, il faudra établir une feuille de match papier AVANT le début de la rencontre, aviser par mail les districts 79 et 86, et envoyer les feuilles par courrier dès le lundi



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunions du jeudi du 18 janvier 2024 Procès-verbal n°15

Président M. Philippe BARRITAULT
Présents Mmes Patricia PATRAULT, Chantal PINTAULT et Sylvie TESSERAU - MM. Jean Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY

Le PV n°14 est adopté sans modification

SAISON 2023 - 2024 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS							
Challenge	T	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U15	2	13/0124	27498208	Neuville (1)	Nieuil Mignaloux (1)	Arrêté municipal	17/02/24
U17/U18	2	13/0124	27498530	Gj 3 Vallées 86 (2)	Gj Espoir Sud Poitiers (2)	Terrain impraticable	17/02/24

DATES DE REPORTS DES JOURNÉES DE COMPÉTITIONS NON-JOUÉES

SAISON 2023 / 2024

CHALLENGES JEUNES	JOURNÉES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Challenge U17/U18	<u>1/8</u> : du 13 janvier 2024	2 mars 2024
Challenge U15	<u>1/8</u> : du 13 janvier 2024	2 mars 2024
Challenge DANSAC	<u>T1</u> : du 11 novembre 2023	17 février 2024

U17/U18

Match n°27235601 : Poitiers CEP (1) – Gj VVM Chauvigny (2) en D2 poule C du 16/12/23 remis le 20/12/23

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°16 (03/01/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

Match n° 27747985 : Gj Dissay Beaumont (1) – Cenon/Châtelleraut Portugais/Vouneuil/Thuré/Gj Antoigné Ingrandes (1) en D2 poule A du 09/03/24

Demande du club de Cenon pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départemental de l'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres)

Si la demande peut être satisfaite, les frais d'arbitrage seront à la charge des deux clubs compte tenu des antécédents



Annulation

Compte-tenu du calendrier très chargé en raison des nombreux reports de matchs et de la nécessité de clôturer la 1^{ère} phase afin d'aborder la deuxième partie de saison dans les meilleures conditions, la commission a pris la décision, en accord avec les clubs, d'annuler les matchs suivants, sans enjeu sportif. Ils sont donc donnés perdus (sans point, sans but) et sans pénalité sportive et financière.

Match n° 26990015 : Aailles/Vicq/St Savin (1) – Naintré (1) en D1 du 06/01/24

Match n° 27234824 : Valence/Vivonne (1) – GJ Sud Haut Poitou (1) en D2 poule B du 06/01/24

Match n° 27234873 : Nieuil/Mignaloux (1) – Montmorillon (3) en D2 poule C du 06/01/24

CHALLENGE U17-U18

Forfait

Match n° 27498540 : Château/Brion/St Maurice/Sommière/Champagné (1) – Jaunay Marigny (2) du 13/01/24

Forfait de l'équipe de Château/Brion/St Maurice/Sommière/Champagné (1) (sans déplacement de Jaunay Marigny (2))

Amende de 11€ au club de Château Larcher

L'équipe de Jaunay Marigny (2) est qualifiée pour la suite de la compétition

2ème tour Huitièmes de finale, Le 2 mars 2024

N°	Équipe	Div		Équipe	Div
1	GJ MONTASEVRES 3	D2C		NEUVILLE 1	D1
2	VOUNEUIL BERUGES 1	D2B		BUXEROLLES 1	D1
3	JAUNAY MARIGNY 2	D2B		POITIERS CEP 1	D2D
4	GJ MONTASEVRES 2 ou CENON/PO/VO/GJ AI 1	D1 D2A		JAUNAY MARIGNY 1	D1
5	SAINT BENOIT 1	D1		GJ DISSAY BEAUMONT 1	D2A
6	GJ FOOT SUD 86 1	D1		VALDIVIENNE 1	D2C
7	NIEUIL MIGNALOUX 1	D2C		NAINTRE 1	D1
8	GJ 3 VALLEES 86 2 ou GJ ESPOIR SUD POITIERS 2	D1 D2D		MIGNE AUXANCES 2	D1

U15 DEPARTEMENTAL 2

Match n° 27762384 : Nord Vienne/ASM/Sammarçolles/Les 3 Moutiers/St Léger/Beuxes (1) – Loudun (1) en poule A du 04/05/24

Demande du club de Loudun pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres)

Si la demande peut être satisfaite, les frais d'arbitrage seront à la charge du club de Loudun



CHALLENGE U15

Match n°27498213 : Poitiers 3 Cités (1) – GJ Montasèvres (1) du 13/01/24

La commission demande au club de Poitiers 3 Cités de veiller à ce que les numéros de licences correspondent bien aux bons joueurs.

2ème tour Huitième de finale, Le 2 mars 2024

N°	Équipe	Div		Équipe	Div
1	NEUVILLE 2	D2B		ST BENOIT 1	D1
2	MIREBEAU 1	D1		AVAILLES BONNEUIL 1	D2B
3	GJ MONTASEVRES 1	D2B		GJ AVENIR 86 1	D1
4	CHATELLERAULT PORTUGAIS 1	D2A		BUXEROLLES 1	D1
5	BRION/GENC/CH/SOM 1	D2D		GJ VAL DE VONNE 1	D1
6	MONTMORILLON 2	D1		GJ ESPOIR SUD POITIERS 3	D2D
7	GJ FOOT SUD 86 1 ou VALENCE EN POITOU OC 1	D2D		NEUVILLE 1 ou NIEUL MIGNALOUX 1	D1 D2D
8	POITIERS CEP 1	D2D		NAINTRE 1	D2A

U13 DEPARTEMENTAL 1

Match n° 26990164 : GJ Val de Vonne (1) – Buxerolles (1) du 09/12/23

Rencontre reportée sur place pour terrain impraticable, les frais de déplacement de l'arbitre M. BELLIN Matis de (17€84) et de son observateur M. AUGIS Jacques de (17€84) seront à la charge du District.

Match n°26990179 : Buxerolles (1) – Poitiers ASAC (1) du 16/12/23

Réclamation

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°16 (03/01/24) qui donne match perdu par pénalité à l'équipe de Buxerolles (1) sans en attribuer le gain à l'équipe de Poitiers ASAC (1)

Annulation

Compte-tenu du calendrier très chargé en raison des nombreux reports de matchs et de la nécessité de clôturer la 1^{ère} phase afin d'aborder la deuxième partie de saison dans les meilleures conditions, la commission a pris la décision, en accord avec les clubs, d'annuler le match suivant, sans enjeu sportif. Il sera donc donné perdu (sans point, sans but) et sans pénalité sportive et financière.

Match n° 27235966 : Naintré (2) – Châtellerault Portugais (2) en D3 poule A du 06/01/24



Festival Foot U13 Pitch

2^{ème} TOUR – samedi 11 novembre 2023 et samedi 13 janvier 2024

A		Pts	Jongleries
1	ASM (1)	9	496
2	COUSSAY/SOC/PLEUMARTIN (1)	6	430
3	GJ DISSAY BEAUMONT (1)	1	361
4	MIREBEAU (1)	1	204

D		Pts	Jongleries
1	GJ ESPOIR SUD POITIERS (1)	7	903
2	GJ VAL DE VONNE (1)	6	445
3	SMG/BT/SOM/CHAP (1)	4	593
4	GJ FOOT SUD 86 (1)	0	261

G		Pts	Jongleries
1	MONTMORILLON (1)	7	498
2	GJ 3 VALLEES 86 (1)	5	392
3	GJ MONTASEVRES (1)	4	321
4	MIGNALOUX (1)	0	419

B		Pts	Jongleries
1	CHÂTELLERAULT SO (1)	9	787
2	LOUDUN (1)	6	245
3	GJ ANTOIGNE/INGRANDES (1)	3	318
4	NAINTRE (1)	-3	0

E		Pts	Jongleries
1	POITIERS 3 CITES (1)	7	542
2	BUXEROLLES (1)	7	405
3	VIVONNE (1)	3	430
4	POITIERS CEP (1)	0	410

H		Pts	Jongleries
1	STADE POITEVIN (1)	9	873
2	GJ VVM CHAUVIGNY (1)	4	648
3	VOUNEUIL BERUGES (1)	3	174
4	BIARD (1)	1	191

C		Pts	Jongleries
1	NEUVILLE (1)	7	432
2	POITIERS ASAC (1)	4	327
3	CHATELLERAULT PORTUGAIS (1)	3	341
4	LA PALLU (1)	3	333

F		Pts	Jongleries
1	MIGNE AUXANCES (1)	9	771
2	JAUNAY MARIGNY (1)	6	352
3	GJ SUD HAUT POITOU (1)	1	212
4	CISSE (1)	1	249

Les équipes en vert sont qualifiées pour la finale départementale qui se déroulera le 6 avril 2024.



U11

Niveau 1

POULE A	POULE B	POULE C
CHATELLERAULT SO 1	CHATELLERAULT SO 2	GJ FOOT SUD 86 1
GJ SUD HAUT POITOU 1	GJ AVENIR 86 1	GJ VAL DE VONNE 1
GJVVM CHAUVIGNY 1	GJ DISSAY BEAUMONT 1	MONTMORILLON 1
MIGNALOUX 1	LIGUGE 1	NOUAILLE 1
NEUVILLE 1	MIGNE AUXANCES 1	SMARVES ITEUIL 1
POITIERS ASAC 1	OZON 1	ST BENOIT 1
STADE POITEVIN 1	POITIERS 3 CITES 1	

NIVEAU 2

POULE D	POULE E	POULE F
AVAILLES EN CHATELLERAULT 1	ASM 1	BUXEROLLES 1
CHATELLERAULT PORTUGAIS 1	BONNEUIL MATOURS 1	CHASSENEUIL ST GEORGES 1
CHATELLERAULT SO 3	CHATELLERAULT SO 4	CISSE 1
GJ ANTOIGNE INGRANDES 1	GJ DISSAY BEAUMONT 3	MIGNE AUXANCES 2
GJ DISSAY BEAUMONT 2	LA PALLU/AVANTON 1	NEUVILLE 2
L'ENVIGNE/CERNAY ST GENEST 1	MIREBEAU 1	OUIZILLY/COLOMBIERS 1
NAINTRE 1	OZON 2	POITIERS 3 CITES 2
SAMMARCOLLES/BEUXES 1	THURE BESSE 1	STADE POITEVIN 2

POULE G	POULE H
BUXEROLLES 2	GJ 3 VALLEES 86 1
CHATEAU LARCHER/ASL/LRLV 1	GJ MONTASEVRES 1
FONTAINE LE COMTE 1	GJVVM CHAUVIGNY 2
GJ SUD HAUT POITOU 2	GJVVM CHAUVIGNY 3
POITIERS ASAC 2	MIGNALOUX 2
VOUNEUIL BERUGES 1	MONTMORILLON 2
VOUNEUIL BERUGES 2	SMGENCAY/BRI/SOM/CHA 1

NIVEAU 3

POULE I	POULE J	POULE K
BIARD 1	CHATELLERAULT SO 5	GJ MONTASEVRES 2
FONTAINE LE COMTE 2	GJ AVENIR 86 2	ADRIERS 1
GJ VAL DE VONNE 2	L'ENVIGNE/CERNAY ST GENEST 2	GJ 3 VALLEES 86 2
GJ VAL DE VONNE 3	LA PALLU/AVANTON 2	GJ MONTASEVRES 3
LIGUGE 2	LA PALLU/AVANTON 3	GJVVM CHAUVIGNY 4
NIEUIL L'ESPOIR 1	LES 3 MOUTIERS/STLEGER/NORDV 1	MONTMORILLON 3
SMARVES ITEUIL 2	LES 3 MOUTIERS/STLEGER/NORDV 2	POITIERS ASAC 3
VOUNEUIL BERUGES 3	LOUDUN 1	VALDIVIENNE 1

POULE L	POULE M	POULE N
GJ SUD HAUT POITOU 3	VICQ/ST SAVIN 1	GJ FOOT SUD 86 2
GJ DISSAY BEAUMONT 4	BUXEROLLES 3	GJ FOOT SUD 86 3
GJ SUD HAUT POITOU 4	CENON SUR VIENNE 1	POITIERS CEP 1
JAUNAY MARGNY 1	CHATELLERAULT PORTUGAIS 2	POITIERS CEP 2
MIGNE AUXANCES 3	COUSSAY/SOC/PLEUMART 1	SMGENCAY/BRI/SOM/CHA 2
NEUVILLE 3	NAINTRE 2	STADE POITEVIN 3
POITIERS GIBAUDERIE/BEAULIEU 1	OZON 3	VALENCE EN POITOU 1
ST BENOIT 2	VICQ/ST SAVIN 2	VIVONNE 1



**TRANSMISSION TARDIVE OU FEUILLES DE MATCHS
MANQUANTES**

Amende de 13€

Match n°27072538 : St Benoit (2) – GJ Val de Vonne (1) en U15 D2 pouleC du 9/12/23

LICENCES MANQUANTES

Match n°26990164 : Buxerolles (1) – GJ Val de Vonne (1) en U13 D1 du 22/12/23

Manque 10 numéros de licences de l'équipe de Buxerolles. Amende forfaitaire de 18€ au club de Buxerolles

**Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAULT**



COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Réunion du vendredi 12 janvier 2024
Procès-verbal n° 2 du Bureau

Président : M. Bruno DUPUIS.

Présents : M. Ludovic BRUNETEAU, David PLAINCHAMP, Jean-Louis RIDEAU

Le PV n°02 du 11-12-2023 est adopté à l'unanimité

CIVILITÉS

Félicitations :

La CDA adresse ses plus chaleureuses félicitations à :

- M. BENITO Paul et FLOZE Tanguy pour leurs désignations respectives en 1/32èmes de finale de la Coupe Gambardella.
- M. LETERTRE Benjamin pour son parcours lors de la Coupe de France des Arbitres (élimination en 1/32èmes de finale).

Rétablissement :

La CDA adresse un prompt rétablissement à tous les arbitres actuellement blessés.

CANDIDATURES ARBITRE DE LIGUE

Préparation Ligue saison 2022/2023

Le Président a contacté les cinq arbitres ayant suivi la préparation Ligue la saison dernière mais qui n'ont pu être présentés à l'examen (conditions de candidature non respectées). Il leur a été proposé :

- De présenter leur candidature à la CRA en tant qu'arbitre départemental détecté (article ci-dessous)
- Ou de suivre de nouveau la préparation Ligue lors de cette saison.

Dans le cadre de la promotion accélérée, tout arbitre n'appartenant pas encore à la catégorie exigée dans les conditions de candidature, pourra être proposée à la CRA avant le 31 décembre afin qu'un observateur régional l'évalue sur un match du premier niveau Régional.

Ainsi, un arbitre Départemental détecté, qui aura donné satisfaction lors de la rencontre supervisée par la CRA, sera convoqué à l'examen d'admissibilité d'Arbitre « Régional » en fin de saison. Il sera admis Arbitre « Régional » en fin de saison, sous réserve d'obtenir le minimum théorique et de réussir le test physique.

MM. Dagit NKAMBA NZINGA, Sébastien BEUFILS, Alexandre AGNESE et Abderrazak ABIDERRAHMANE ont décidé d'être présentés en tant qu'arbitre départemental détecté. Le mail a été envoyé à la CRA le 28 décembre 2023.

Alexandre DEMASSIEUX a quant à lui préféré suivre de nouveau la préparation Ligue.



Préparation Ligue saison 2023/2024

Un appel à candidature a été adressé aux arbitres de D1, AAD1, D2 (sur sélection) et aux JAD (sur sélection).

La commission accuse réception des 13 candidatures reçues à ce jour (détail ci-dessous).

La CDA a obtenu l'accord de Hakim MAHAOUDI (candidat Fédéral 4) pour mener la préparation Ligue. Le calendrier prévisionnel figure en annexe.

D1 :

Anthony GALLAS
Clément PARILLAUD

AAD1 :

Christopher DUPUIS
Loïc EPAIN
Théo LEPROUST

D2 :

Anfane BACO
François HEE
Jonathan MAINGUENEAU

JAD :

Hugo DE VOLDER
Vladimir JOUDIOU
Kyviann LOUEDEC
Robin MAITRE
Baptiste NEDELEC

Un mail sera envoyé à chaque arbitre retenu ou non retenu afin de participer à la formation théorique.

Rappel des conditions (cf circulaire annuelle de la CRA 2023/2024) :

Candidat arbitre régional 3

Pour faire acte de candidature, l'arbitre doit :

- avoir été nommé arbitre de District 1, sans indisponibilité répétée
- avoir officié, sur la saison en cours, sur un minimum de 7 matchs sur les deux niveaux supérieurs de District au 31 mars de la saison en cours.

Candidat arbitre assistant régional 2

Pour faire acte de candidature, l'arbitre doit :

- avoir été nommé arbitre ou arbitre assistant de District 1 - District 2, sans indisponibilité répétée.
- avoir officié en tant qu'arbitre assistant au moins 5 rencontres en R3 au 31 mars de la saison en cours.

Candidat jeune arbitre de ligue

Pour faire acte de candidature, le jeune arbitre doit :

- être né entre 2004 et 2008 pour les jeunes arbitres masculins.



AUDITION

Attendu que le licencié n°2546155269 se présente seul,

Bruno DUPUIS, Président de la CDA, rappelle les raisons pour lesquelles il est auditionné ce jour,

Attendu que l'intéressé nous expose que son départ précipité du stage est dû à une fatigue importante.

Attendu l'article 18 du Statut de l'Arbitrage :

« L'arbitre est tenu de suivre les stages ou journées de formation organisés à son intention et peut être sanctionné pour son ou ses absences. »

Attendu que l'intéressé s'était inscrit au stage en question, était présent le matin avant de s'éclipser discrètement sans avoir prévenu aucun membre de la commission.

Attendu, par ailleurs, plusieurs autres manquements significatifs dans son rôle d'arbitre depuis le début de la saison (cf rapport d'observation, photos, échanges téléphoniques et mail).

Le bureau de la CDA prononce un avertissement (art. 39 du statut de l'arbitrage) à l'encontre de l'intéressé pour :

- **Divers manquements observés depuis le début de la saison**

Dans l'attente de son audition prévue le vendredi 19 janvier, le licencié n°2448316947 est suspendu de désignations à titre conservatoire.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion de bureau le 19/01/2024 à 18h30 au District de la Vienne de Football

**Le Président,
Bruno DUPUIS**

**Le Secrétaire de séance,
Ludovic BRUNETEAU**



ANNEXE

CALENDRIER PREVISIONNEL PREPARATION LIGUE THEORIQUE 2023/2024

Février			Mars			Avril			Mai		
1	J		1	V	Rappel Lois 3/4 + Loi 12	1	L		1	M	
2	V		2	S		2	M		2	J	
3	S		3	D		3	M		3	V	Rapport disciplinaire + Vidéo
4	D		4	L		4	J		4	S	
5	L		5	M		5	V	Lois 10/14	5	D	
6	M		6	M		6	S		6	L	
7	M		7	J		7	D		7	M	
8	J		8	V	Loi 12	8	L		8	M	
9	V	Lois 1/2 - 7/8/9	9	S		9	M		9	J	
10	S		10	D		10	M		10	V	
11	D		11	L		11	J		11	S	
12	L		12	M		12	V	Lois 5/6 + rappel lois 12/3	12	D	
13	M		13	M		13	S	stage supérieur de District à Puymoyen (16	13	L	
14	M		14	J		14	D		14	M	
15	J		15	V	Rapport disciplinaire + Vidéos	15	L		15	M	
16	V		16	S		16	M		16	J	
17	S		17	D		17	M		17	V	Révision sur les lois
18	D		18	L		18	J		18	S	
19	L		19	M		19	V	Examen blanc	19	D	
20	M		20	M		20	S		20	L	
21	M		21	J		21	D		21	M	
22	J		22	V	Examen blanc	22	L		22	M	
23	V	Lois 3/4	23	S		23	M		23	J	
24	S		24	D		24	M		24	V	
25	D		25	L		25	J		25	S	
26	L		26	M		26	V	Lois 13/15/16/17	26	D	examen des candidats Ligue à Puymoyen (16
27	M		27	M		27	S		27	L	
28	M		28	J		28	D		28	M	
29	J		29	V	Rappel Loi 12 + Lois 10/14	29	L		29	M	
			30	S		30	M		30	J	
			31	D	Date limite envoi candidature à la CRA				31	V	



INFORMATIONS DIVERSES



Stage DETECTION U13 FILLES



CONVOCATION OFFICIELLE

à l'attention de **TOUTES** les jeunes joueuses nées en 2011

MERCREDI 24 JANVIER 2024

de 14h15 à 17h15

à SEVRES-ANXAUMONT

(complexe sportif Fernand Haie - Rue du Stade – 86800)

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique organisent un rassemblement à destination de l'ensemble des jeunes joueuses nées en 2011.

Programme de détection :

- Mardi 31/10 : stage (avec toutes les joueuses licenciées nées en 2011)
- Mercredi 24/01 : stage (avec toutes les joueuses licenciées nées en 2011)
- Dimanche 25 et Lundi 26/02 : tournoi Interdistricts à Puyroyen

Pour ce rassemblement, chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeuse
- d'un ballon (taille 4) bien gonflé
- de l'autorisation parentale ci-jointe
- d'une gourde



En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique 86)



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom de la joueuse) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2023-2024 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**

- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :

ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2023/2024

Stage Détection U13 Garçons



CONVOCAATION OFFICIELLE

MERCREDI 31 JANVIER 2024
de 15h15 à 17h à BIARD
(2, allée du Stade – 86580)

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2011.

Processus de Détection :

- Les 23 et 24/10 : 2 rassemblements géographiques (environ 80/90 joueurs convoqués)
- Le 05/01 : stage (environ 50 joueurs convoqués)
- Le 31/01 : stage (environ 30 joueurs convoqués)
- Les 28 et 29/02 : Sélection de la Vienne – Tournoi Interdistricts (foot à 11 à Puymoyen)

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'un ballon (taille 4)
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe

L'encadrement de ces rassemblements sera assuré par Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF/Formation LFNA, Tony RICHARD, Conseiller Technique DAP et plusieurs membres de la Commission Technique Départementale 86.



Liste des joueurs convoqués

	NOM - Prénom	Club
1	KHARMOUDI Reda	A.S.A.C Poitiers
2	BERTHELOT Malone	F.C A.S.M
3	BOUET Adrien	C.A Neuville
4	RACAUD Justin	U.S Migné Auxances
5	CHAUVIN Kylian	U.S Migné Auxances
6	MARTIN Hélian	U.S Migné Auxances
7	BEAULIEU Hugo	U.S Migné Auxances
8	DELHOMME Axel	G.J Espoir Sud Poitiers
9	DEVILDER Leni	G.J Espoir Sud Poitiers
10	SAHKO Soriba	La Ligugéenne- Ligugé
11	DESMAZEAU Nathan	U.E.S Montmorillon
12	PERRIN Titouan	U.E.S Montmorillon
13	AUPETIT Etane	U.E.S Montmorillon
14	DOUIAB Ziad	G.J V.V.M Chauvigny
15	TOUCHARD THIBAUDEAU Iscia	G.J V.V.M Chauvigny
16	COPPENS Yanis	AM.S. Mignaloux Beauvoir
17	BOKELO Jason	Stade Poitevin F.C
18	KABA Mamadou	Stade Poitevin F.C
19	CAILLAUD Gabin	Stade Poitevin F.C
20	AYRAULT Lucas	Stade Poitevin F.C
21	MADI SILAHI Naoufale	Stade Poitevin F.C
22	THOUMANGOYE Ismaël	Stade Poitevin F.C
23	BARBOTIN Enzo	S.O. Châtellerault
24	PERNES Martin	S.O. Châtellerault
25	CHABOISSON Louis	S.O. Châtellerault
26	GHEZAL Mezen	S.O. Châtellerault
27	ANTIGNY Axel	S.O. Châtellerault
28	RENAULT Andy	S.O. Châtellerault

**En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)**



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2023-2024 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
 - **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
 - **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**
-
- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable le jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>



Stage DETECTION U14 FILLES



CONVOCATION OFFICIELLE

MERCREDI 31 JANVIER 2024
de 13h45 à 15h30 à BIARD
(2, allée du Stade – 86580)

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique organisent un rassemblement à destination de l'ensemble des jeunes joueuses nées en 2010.

Programme de détection :

- Mercredi 22/12 : stage (avec toutes les joueuses licenciées nées en 2010)
- Mercredi 06/12 : stage (avec environ 30 joueuses convoquées)
- Jeudi 04/01 : stage (avec environ 30 joueuses convoquées)
- Mercredi 31/01 : séance CPS (avec 16 joueuses convoquées)
- Mercredi 14/02 : Sélection de la Vienne : opposition contre Sélection Deux-Sèvres à Pompaire (avec 16 joueuses convoquées)
- Vendredi 01/03 : Tournoi Interdistricts (sélection commune 86/79 avec x joueuses convoquées)

Pour ce rassemblement, chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeuse
- d'une gourde



En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94 (M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique 86)

Liste des 16 filles convoquées

	Nom	Prénom	Club
1	BOEUF	JULINE	STADE POITEVIN F. C.
2	BOULIN	ZOE	STADE POITEVIN F. C.
3	BRECHET	JADE	S.O. CHATELLERAULT
4	CHAIGNEAU	ALYSSA	A.S.AM. DES COURONNERIES POITIERS
5	CHASSEPORT	ELIA	S.O. CHATELLERAULT
6	DOUSSELIN	CHARLINE	S.O. CHATELLERAULT
7	GALAIS	JADE	S.O. CHATELLERAULT
8	GUELPIN LE RICHE	LOLA	U.ET.S. MONTMORILLON
9	GUILLOTEAU	LINA	STADE POITEVIN F. C.
10	HARDERWIJK	ROSELINE	A.S.AM. DES COURONNERIES POITIERS
11	JOUNEAU	LAURA	U.S. MELUSINE LUSIGNAN
12	LIMOUSIN	NINA	STADE POITEVIN F. C.
13	MARTINEAU	SARAH	S.O. CHATELLERAULT
14	MAULIGALO	MEOLYNE	S.O. CHATELLERAULT
15	MOREAU	LIANA	STADE POITEVIN F. C.
16	ROUYOUX GIRARD	KARA	STADE POITEVIN F. C.



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom de la joueuse) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2023-2024 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**

- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :

ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>

